



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 juin 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 juin 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 juin 2005

**Etude géotechnique du Pôle du Sport : indemnisation due à
l'entreprise EARL La Bellivauderie exploitant les parcelles IK 28 et
ZL 94, représentée par Monsieur Stéphane MAINET**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

Excusés :

Adjoint :

Mlle Fabienne RAVENEAU

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 juin 2005

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre de la campagne de sondages des terrains situés sur l'emprise du pôle du sport, les parcelles IK 28 et ZL 94 exploitées par l'EARL La Bellivauderie, domiciliée au 621 rue de La Bellivauderie à AIFFRES, ont été sondées par le bureau d'étude CEBTP.

Par référence au protocole d'accord relatif aux travaux de reconnaissance topographiques et sondages entre la Chambre d'Agriculture et la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Deux Sèvres pris en application de la loi du 29 décembre 1982, et relatif à l'étude de la RN 149 à Bressuire d'une part et au protocole d'indemnisation des dommages instantanés de l'année culturale 2004-2005 d'autre part, protocoles communiqués par la chambre d'agriculture des Deux Sèvres, il convient d'indemniser l'EARL La Bellivauderie comme suit :

- parcelle IK 28 :
- 2 forages géotechniques,
- circulation sur 138 mètres linéaires et 4 mètres de large.

- parcelle ZL 94 :
- 1 forage géotechnique,
- circulation sur 62 mètres linéaires et 4 mètres de large.

Soit un montant indemnisable de cent cinquante cinq euros et quatre vingt deux centimes.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le versement de cette indemnité, versement qui sera effectué directement par Monsieur le Receveur Municipal sur le compte bancaire de l'intéressé,
- la dépense sera imputée : # 02118 2111 400, chapitre 430 3001 du budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	10

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Amaury BREUILLE